

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

**SEANCE DU 12/09/2016**

---

Le lundi 12 septembre 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le lundi 5 septembre 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERNARD, Mme BONNET SAINT GEORGES

**DEPOTS DE POUVOIR** : M. BERNARD pouvoir à Mme DOR  
Mme BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. GIBERT

<b>ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/06/16</b>
---

**M. le Maire** : Avant de commencer l'ordre du jour, je tenais à donner une information concernant la place Ampère. Il y a eu des événements suffisamment importants la semaine dernière pour que j'ouvre ce conseil en vous les commentant. Il y a eu la période d'été, la période du mois de juin avec l'Euro et la Fan Zone, les forces de l'ordre ont été largement mobilisées sur d'autres sites, et elles ont relâchées la surveillance extrêmement vigilante qui été faite sur la place Ampère, faute de moyen. S'en est suivi au cours de l'été une dégradation progressive de la situation tant en termes de sécurité que d'hygiène. Et les grosses chaleurs du mois d'août n'ont pas arrangées la situation. Face à l'exaspération toute aussi légitime que grandissante des riverains et à l'incapacité de juguler les dysfonctionnements que l'on constatait au quotidien sur la place Ampère, j'ai proposé la tenue de la 2<sup>e</sup> réunion du comité de suivi Ampère-Victor Hugo. Pour mémoire, j'avais demandé la mise en place de ce comité de suivi à la mairie centrale justement pour permettre d'avoir une réactivité suffisante pour que la situation ne dégénère pas davantage. Lorsqu'on est en situation de crise, j'estime que le dialogue est toujours le meilleur moyen pour trouver des solutions.

Les participants en toute transparence, qui sont essentiellement des riverains ou des commerçants liés à la place Ampère et aux abords de Victor Hugo ont pu s'exprimer. Ils ont donné des témoignages, parfois accablants, et ont pu faire part de leurs propositions.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à la suite de ce comité qui a eu lieu la semaine dernière, il y a eu une extraordinaire réactivité. La réunion de mardi dernier a réuni une soixantaine de riverains et commerçants ils ont fait part de leur désarroi, le message est très bien passé. Il est passé côté Etat : le lendemain, j'ai eu l'occasion de rencontrer les plus hautes autorités de police et les plus hautes autorités judiciaires de l'agglomération qui m'ont assuré de leur engagement pour agir sur la forme comme sur le fond. Je les ai sensibilisé au fait qu'on était passé à un degré supplémentaire d'urgence et qu'il fallait agir. Ils m'ont assuré de leur engagement et de leur soutien. Coté mairie centrale : cette réunion à laquelle participait aucun élu mais le directeur de cabinet de l'élus en charge de la police et de la sécurité, cette réunion semble avoir fait l'effet d'un électrochoc ! Et le Maire de Lyon semble enfin avoir pris la mesure de la situation qu'il avait prise en compte jusque-là, mais qu'il tentait de minimiser, en affirmant qu'il n'y avait pas beaucoup de solution à cette situation. A tel point que le vendredi, sans même avoir la correction de prévenir les élus d'arrondissement, le Maire de Lyon et son adjointe au commerce ont déambulé, notamment place Ampère, pour étudier les aménagements possibles. Le samedi, paraissait dans la presse comme par magie, l'annonce de travaux imminents pour la rue Victor Hugo. Si, sur la forme, le Maire de Lyon piétine une fois de plus toutes les règles élémentaires de la démocratie locale, cela n'en demeure pas moins une excellente nouvelle que je considère même comme une victoire. Nous réclamons ces travaux depuis deux mandats. Gérard Collomb et son équipe les promettent depuis deux mandats ! Nous avons même demandé la mise en place d'un comité de suivi du Plan Presqu'île pour que cette fois la promesse ne tombe pas aux oubliettes. Réunion qui s'est tenue une seule fois. Cela fait quatre mois que l'adjoint à l'urbanisme nous refuse la suivante... Nous l'avons encore demandé la semaine dernière sans succès. Aujourd'hui, il semblerait que ça avance enfin ! Pour nous il est urgent de passer du mode « Promesses » en mode « Projets » en mode « Travaux » en mode « Plan d'urbanisme ». Il est inadmissible d'entendre qu'on va demander aux riverains de payer des ravalements de façade alors même qu'on attend des travaux publics sur la chaussée notamment depuis 10 ans. Reste à connaître le budget qui sera alloué à la requalification de la rue Victor Hugo et connaître les modalités du projet et l'ampleur du projet. Pour mémoire, une enveloppe de 26,5 M€ avait été votée dans la PPI pour l'ensemble du Plan Presqu'île. Nous ne savons toujours pas quelle est la part sur ces 26,5 M€ qui sera réservée à Victor Hugo ? Il ne doit plus à notre avis, élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement, être question de bricolage comme cela nous avait été annoncé. Il y a urgence. La rue Victor Hugo comme la place Ampère est en souffrance physique et économique. C'est bien mal connaître la réalité du terrain que de dire que tout va bien comme l'affirmait samedi matin dans le Progrès l'adjoint du maire de Lyon au Commerce. Les commerçants l'ont d'ailleurs clairement exprimé mardi soir. Encore eût-il fallu être là pour les entendre, seul un fonctionnaire était présent, aucun élus bien qu'il ait tous été invités.

Je vous le dis très sincèrement, je suis heureux de voir que les choses vont peut-être enfin avancer. Mais maintenant, j'attends, je crois que l'ensemble de la majorité de ce conseil attendent des actes ! Pour Ampère et Victor-Hugo, il faut absolument que 2017 soit enfin l'année de l'action. Et comptez sur nous pour être vigilants et pour veiller pour qu'en 2017 il y ait des travaux sur cette place Ampère et cette rue Victor Hugo ! Voilà ce que je voulais vous dire en début de conseil sur cette question d'actualité qui me semblait prioritaire. Je vous propose maintenant de passer à notre conseil.

**02/16/399** Lyon 2e - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation et de gestion du 19 avril 1978 conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, portant sur la sortie du patrimoine affecté à la Ville de Lyon de l'aire de stationnement située au niveau 0 du Centre d'Echanges de Lyon-Perrache - EI 02 056

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz :** Il s'agit purement et simplement de la privatisation de l'espace parking qui est un parking en stationnement Tempo à 1.30 € de l'heure, donc du stationnement en surface, situé sous le Centre d'échanges de Perrache. On va être dans une situation où on va privatiser cet espace au profit de la société Q-Park qui possède des parkings sur Lyon dont celui des Archives. Quelles sont les conséquences ? Les conséquences sont une augmentation du tarif du stationnement. D'un stationnement Tempo en surface à 1,30 € de l'heure on passerait à un stationnement parking souterrain à 2,40 € de l'heure. Et surtout, le soir on pouvait stationner gratuitement, cela sera fini, parce qu'on sera sur un parking privé donc fermé. Il faudra ou payer ou profiter d'un abonnement. C'est une perte de stationnement de 85 places pour les habitants d'un secteur déjà contraint au niveau de la place Carnot. C'est une augmentation du coût pour les habitants. C'est vrai que l'économie française va tellement bien qu'on peut se permettre de payer un peu plus !

J'ai interpellé le Progrès pendant l'été à ce sujet. Il y a eu un article qui a été fait début d'août, donc pas le meilleur moment pour se faire entendre auprès de la population qui profite de ses vacances, mais j'espère aujourd'hui repasser un message. Il y a un problème sur la vie des gens mais il faut revenir aussi à l'origine de cette décision, parce que la Mairie de Lyon, ne privatise pas un espace public au profit d'une société privée sans raison. On est dans le cas qui commence à être récurrent à la Ville de Lyon, d'une survente d'un projet par le Maire, qui est Gérard Collomb, qui ayant promis au parking Q-Park une suppression de nombreux parcs de stationnement dans le Centre d'Echanges, quand il a construit son parking, il y avait une rentabilité qui était promise. Malheureusement il n'y a pas de destruction dans le projet actuellement de la modification du Centre d'Echanges, donc le parking des Archives se trouve dans une situation financière compliquée. L'accord qu'il y a avec la mairie, c'est quelque chose que vous retrouvez dans un article de janvier 2016 du Progrès qui expliquait qu'un accord avait été passé avec la Ville et Q-Park sur cette privatisation de 85 places en dédommagement de la promesse non tenue. Certains peuvent se féliciter d'avoir évité un procès, moi, ce que je vois c'est que l'on perd une qualité de vie, on perd du pouvoir d'achat pour les habitants et surtout je m'inquiète plus globalement d'une survente des projets lyonnais (Grôlée et d'autres projets) qui risquent de décrédibiliser l'image lyonnaise auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Bien sûr, je maintiens ma position qui est de voter contre cette proposition en espérant qu'on puisse être entendu par la mairie centrale, j'en doute. Je regrette auprès des habitants la perte de 85 places de stationnement.

**M. le Maire :** Merci pour la présentation de ce dossier et pour votre avis. Effectivement, contrairement au dossier présenté à la Métropole il apparaît aujourd'hui assez clairement, ce qui n'était pas le cas au mois de juin dernier, que c'était des petits arrangements entre amis au détriment des usagers et au détriment des habitants qui stationnent dans ce secteur. Comme vous l'avez bien expliqué, il y a moins de place en tarif public et il y a des tarifs privés qui augmentent. On perd sur les deux tableaux. On peut même dire que c'est du perdant-perdant. Si la Métropole ne sait pas tenir ses engagements, qu'elle l'assume mais ce n'est pas aux usagers et particulièrement aux habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement de payer. Comme vous, Grégory Sansoz, je voterai contre ce dossier.

**Mme de Lavernée :** Je voudrais ajouter une précision, c'est que ce dossier a été décidé lors de la commission permanente de la Métropole. Je rappelle qu'à cette commission permanente il n'y a personne de l'opposition. J'appuie dans votre sens pour dire que c'est une décision absolument pas démocratique et comme vous tous, je voterai contre.

**REFUSE A LA MAJORITE**

**12 VOIX CONTRE**

**3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**

---

**02/16/ 400** Lyon 2ème - Projet de cession, par le Centre Communal d'Action Sociale à Alliade Habitat, de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires - terrain 65 et 65 bis rue Smith.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

**Mme de Lavernée** : Je ne participerai pas au vote parce que je suis administrateur du CCAS.

**Mme Bauguil** : Je ne participerai pas au vote également.

**M. Sansoz** : Je me permets d'intervenir sur ce rapport. On est dans une situation sur la zone de Perrache où il y a énormément de logements sociaux. On est sur des IRIS qui sont largement supérieur au 30% demandés. La mixité sociale cela va dans les deux sens. Bien sûr, on est pour aider les gens à se loger, c'est la première mission des élus d'une ville comme Lyon mais il y a un moment où il faut se poser la question sur la concentration. On a vu ce que cela pouvait donner dans d'autres villes de l'espace Grand Lyonnais. Je me permettrais pour ma part, et j'invite ceux qui pensent comme moi, à voter contre ou à s'abstenir selon leur volonté. Pour ma part, je voterai contre étant perrachois et voyant la situation où on aimerait avoir plus de classes moyennes qui s'installent ou de l'accessibilité à la propriété.

**M. le Maire** : On est effectivement sur des taux de logements sociaux qui sont importants sur l'ensemble du quartier de Perrache Charlemagne, en revanche, ici, quand vous prenez seulement l'IRIS, c'est-à-dire la toute petite portion de territoire qui sert de base à la comptabilité, on n'est pas tout à fait au chiffre que vous avez évoqué. Moi, je voterai pour, puisque sur ce micro quartier, et compte tenu du fait que cela permet la réalisation d'un petit nombre de logements sociaux supplémentaires, je voterai pour ce rapport.

**M. Dayme** : D'autant plus que derrière le cours Charlemagne, tous les nouveaux immeubles de la rue Denuzière sont entre 4800 et 6500 euros du m<sup>2</sup>, en majorité en copropriété.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**9 VOIX POUR**

**1 VOIX CONTRE : M. Sansoz**

**3 ABSTENTIONS : M. Gibert, Mme Bonnet Saint Georges, Mme Guilloteau**

**2 non-participations au vote : Mme Bauguil, Mme de Lavernée**

---

**02/16/401** Lyon 2ème - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère de la Défense et relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux au sein du Centre d'Echange de Lyon Perrache - EI 02 056

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert** : En tant que délégué à la sécurité, je vais régulièrement saluer tous les militaires qui patrouillent et notamment les parachutistes. On a deux régiments de parachutistes du sud qui se relaient. Ils restent au moins deux mois loin de leur famille. Même cet été comme il n'y avait plus assez d'effectifs, certains ont dû rester trois mois. Et comme je suis un ancien parachutiste, je suis très content qu'ils aient un bon local car il le mérite vraiment. Ils font un travail pour lequel ils ne sont absolument pas formés parce que le travail des parachutistes ce n'est pas de patrouiller sur la place Carnot.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/402** Lyon 2e - Autorisation sollicitée par la SASP Lyon Hockey Club "Les Lions" de déposer une demande de permis de construire pour un bungalow sur une partie du terrain de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne – EI 02 061

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : C'est la suite d'un dossier que nous avons déjà évoqué en début d'année ou l'année dernière. Ce sera une surface de vente qui pourra aider ce club en difficulté financière. Je vous demande de voter favorablement ce rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/403** Lyon 2e - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache - Modification du phasage et du périmètre – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Réévaluation du montant de l'opération n° 62008001 "Pôle d'Echanges Multimodal Perrache" - Affectation complémentaire de l'AP n° 2009-3 "Espaces publics MOU et travaux d'accompagnement", programme 00012

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/404** Lyon 2e - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache – Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Sytral, pour l'extension de la ligne de tramway T2 à Suchet

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz** : J'appelle à voter pour, parce que c'est toujours une amélioration du secteur, même si j'ai quelques interrogations sur la capacité du secteur à avoir deux trams qui arrivent, au niveau des engorgements des piétons sur les trottoirs qui voudront circuler. Au niveau de la circulation des livraisons, au niveau de la vie des terrasses.... Je n'ai toujours pas vu de plan à une échelle qui me permette de comprendre ce qu'il en sera réellement. On attend un peu plus d'informations, on a beaucoup d'interrogations et on espère qu'elles seront prises en compte.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/405** Attribution de subventions pour un montant total de 36 200 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives locales.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

**Mme de Brosse** : Je vous demande de donner un avis favorable à cette demande d'attribution de subventions. Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, il y a 2 000€ pour France Bénévolat qui fait le lien entre les associations et les personnes qui cherchent à se mettre au service des autres. En dehors du 2<sup>e</sup>, mais pour une opération qui intéresse tous les Lyonnais, 7 000€ pour l'opération « Tous unis, tous solidaires » mise en place par les Petits Frères des Pauvres, et qui a également pour but de mettre en contact bénévoles et associations.

Je profite de ce temps de parole pour faire un point sur le forum « sport, culture, loisirs » du 2<sup>e</sup>, qui a eu lieu samedi dernier. Cela a été une belle réussite. Plus de 55 associations présentes, beaucoup de passage, des démonstrations très réussies, une ambiance rendue encore plus chaleureuse par le soleil. Je remercie Stéphanie Allaix de la belle organisation de cet évènement majeur de notre arrondissement.

**M. le Maire :** Je vous remercie pour la bonne tenue de ce forum associatif et sa réussite. Après la pluie catastrophique de l'année dernière, on avait changé de dimension et c'était bien agréable.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/406** Attribution de subventions pour un montant total de 17 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/407** Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/408** Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

**M. le Maire :** Vous pouvez peut-être profiter de ce rapport pour nous dire quelques mots sur la rentrée scolaire que vous avez suivie avec une grande attention.

**Mme Descour :** La rentrée 2016 s'est déroulée dans de bonnes conditions, l'été a été mis à profit par les services de la Ville pour doter les dernières écoles en tableaux numériques. Ce fut le cas à Condé et à Michelet. Lucie Aubrac le sera à la Toussaint et on terminera avec cette école. On a également eu des travaux de rénovation important à Michelet sur proposition de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement. On poursuit année après année, on redonne des couleurs à cette école. La fermeture d'une classe en élémentaire à Lucie Aubrac a été compensée par l'ouverture de deux classes, l'une à l'école Lamartine suite à la fermeture de l'école Lévy Strauss et l'autre au sud de l'arrondissement à l'école Alix. Chaque année, une classe de plus à l'école Alix. Je ne sais pas combien de temps cela va pouvoir tenir... On continue d'augmenter, on n'était pas loin de l'ouverture de deux classes. Et enfin, je souhaite la bienvenue à deux nouvelles directrices qui sont arrivées, l'une à l'école Germaine Tillion, Mme Hurstel et au groupe scolaire Michelet, Mme Philit.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**1 non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/409** Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**Mme de Lavernée** : Je propose de voter favorablement à ces subventions puisqu'il s'agit de faire marcher des équipements d'accueil de jeunes enfants. Il est vrai que nous en avons bien besoin, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement comme ailleurs.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/410** Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts – 2016

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/16/411** Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau** : M. le Maire, je vais demander un vote séparé pour l'association Grrrnd Zéro qui est dans ce rapport. C'est un collectif un peu particulier que l'on retrouve très souvent dans les délibérations de la Ville sans une réelle activité derrière. C'est une structure assez opaque, cette fois-ci c'est 100 000 euros qu'on nous demande de voter pour cette association, soit plus de 40% du budget de cette délibération. Somme considérable que nous préférons attribuer à nos associations de quartier qui ont, elles, de vrais projets culturels avec un public au rendez-vous plutôt que des structures pas très claires. C'est pour cela, M. le Maire, que je demande la séparation pour cette association à l'ensemble des autres dossiers.

**Toutes les associations sauf Grrrnd Zéro**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**1 non-participation au vote : Mme Dor**

**L'association Grrrnd Zéro**

**REFUSE A LA MAJORITE**

**12 VOIX CONTRE**

**2 VOIX POUR : M. Bernard, M. Dayme**

**1 non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/412** Attribution de subventions de fonctionnement général - 2<sup>e</sup> tranche - aux 12 MJC de Lyon et à l'association "Com'expression", au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : Je vous demanderais de soutenir l'ensemble de ces subventions même si à chaque fois je l'indique et je maintiens mes propos, je pense qu'on est à des MJC des qui nous coutent chers. La culture à n'importe quel prix pourquoi pas mais je pense qu'il y a de grosses dépenses. Au mois d'avril nous avons assisté avec Mme Dor et M. Bobineau à l'arbitrage à la Mairie Centrale, nous avons validé déjà votre activité et les subventions qui vont en face.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1 non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/15/413** Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité départemental olympique et sportif pour l'organisation de "Faites du sport Handi", le 27 août 2016 sur la place Bellecour dans le 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : L'actualité sportive olympique nous indique que nous avons eu deux médaillés d'or français, il s'agit de Sandrine Martinet au judo et Marie-Laure Le Fur en saut en longueur. Samedi nous avons eu Louis Radius un athlète qui a eu une médaille de bronze au 1500 m. J'encourage le sport et le handi sport cela fait toujours plaisir. Je vous demande donc d'apporter votre soutien à cette subvention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/414** Attribution de subventions pour l'animation des Berges de Saône, en lien avec "Lyon Kayak", les 17 et 18 septembre 2016, pour un montant total de 29 360 euros - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1 non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/415** Dotations aux arrondissements pour l'année 2017

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire** : Les montants 2016 sont reconduits. La dotation de fonctionnement 2017 de la MA2 est de 296 265 €. Elle comprend la dotation de gestion locale (dépenses liées aux équipements transférés) de 258 570 € et la dotation d'animation locale (liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale) de 37 695 €. La dotation d'investissement 2017 de la MA2 est de 63 016€.



Lors de la conférence budgétaire des maires d'arrondissement du 30 juin 2016, la demande de transfert de la salle Savoie Lamartine a été réitérée par la MA2.

Ce transfert a été voté en CA le 29/02/2016. Nous attendons la délibération concordante du conseil municipal suite à l'inventaire des équipements de proximité finalisé.

M. Corazzol s'est engagé sur une présentation de cet inventaire exhaustif avant fin octobre 2016.

La réunion mixte du 2<sup>e</sup> arrondissement sera également réunie avant fin 2016.

Le cadre réglementaire et la loi PLM sont enfin en train d'être respectées par la Mairie Centrale.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/416** Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes (CADR), 215 rue de Vendôme à Lyon 3e, pour son programme d'actions relatifs à la Semaine de la Solidarité Internationale 2016

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. Calmard** : En effet, nous avons fait remarquer que la place Bellecour était un lieu démesuré pour cet événement à la vue du succès relative des conférences et autres animations sur les éditions précédentes. Le budget était lui aussi démesuré. Cette année, le changement c'est le campus de l'université catholique de Lyon qui accueillera les conférences, les forums et un marché dédié au commerce équitable. A ma grande surprise, la seule chose qui ne change pas, c'est le montant de la subvention qui elle, reste équivalente à celle de 2015. Elle représente près de 50% du budget total de l'événement. Sans revenir sur le bien-fondé d'une telle manifestation, la seule chose qui me dérange c'est que la démarche, marche de manœuvre de la mairie centrale touche bon nombre de mes délégations et par conséquent la vie quotidienne des habitants de notre arrondissement. Un tel montant me semble donc démesuré et je vous demande de voter contre cette attribution de subvention.

## **REFUSE A LA MAJORITE**

**9 voix contre**

**6 voix pour : M. Gibert, Mme Bonnet Saint Georges, Mme de Lavernée, M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme.**

---

**02/16/417** Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 210 avenue Jean Jaurès Lyon 7e, pour l'organisation des 29es Entretiens Jacques Cartier - Année 2016 - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

**M. Calmard** : Je vous demande de voter pour cette subvention à un événement qui met en avant la francophonie, les échanges économiques interuniversitaires et culturels en langue française.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**Mme Dor :** Je voudrais juste faire une observation, les attaques incessantes de M. Chaillet à l'encontre de la MJC me deviennent totalement insupportables dans la mesure où il me semble que notre action dans le quartier n'est plus à démontrer et que si M. Chaillet avait une meilleure lecture de notre budget, et de la dépense que nous faisons de l'argent public, il deviendrait peut-être un peu mieux convaincu de la pertinence de nos choix.

**M. le Maire :** J'ai bien écouté les interventions de Jean-Stéphane Chaillet et je n'ai pas eu l'impression qu'il attaquait la MJC. Il donnait quelques avis, quelques analyses.

**Mme Dor :** Je ne peux pas entendre que la subvention qui nous est allouée et d'un montant extraordinairement élevée alors qu'elle vient simplement en complément d'actions que nous menons. Je vous rappelle que nous avons accompagné la réformes des rythmes scolaires avec un certain succès et que la gestion de plus de 100 salariés maintenant pour notre petite structure représente un coût et que les actions et les subventions que nous sollicitons sont des subventions pour des projets particuliers ne sont jamais des sommes qui sont mal dépensées. Je voulais juste faire cette observation. Vous savez que je suis attachée depuis mon élection à ne pas faire de commentaire mais là je trouve un peu déloyale d'en rajouter.

**M. le Maire :** Il est bien assez grand pour prendre sa défense tout seul mais je n'ai pas entendu que c'était de l'argent mal dépensé.

**M. Chaillet :** je vais vous faire une réponse, Mme Dor. Ecoutez, je vous trouve bien agacée par mes propos qui a aucun moment ne faisaient état de ce que vous venez de citer. Par contre là, vous prenez la parole concernant la MJC, je suis assez étonné, à chaque fois vous ne prenez part au vote. Je pense qu'effectivement, vous êtes présidente de la MJC, vous êtes élue politique, d'ailleurs vous êtes la seule élue politique dans une MJC, est-ce qu'à un moment donné ce n'est pas judicieux de laisser cette présidence et de la remettre en cause ? J'en ai discuté avec des membres de votre bureau, des gens anciens qui disent qu'effectivement peut-être qu'à un moment donné un conflit d'intérêt. C'est pour cela que vous ne prenez pas la parole, par contre là vous la prenez. Ce n'est pas une attaque Mme Dor, comprenez qu'on peut avoir une vision différente des choses, une approche différente. La culture oui, la jeunesse oui mais pas à n'importe quel prix. Je voulais rectifier vos propos. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je soutiens la jeunesse, il n'y a aucun problème là-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/419** Attribution d'une subvention d'équipement de 8 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Le résultat c'est que cela permettra à ce club d'avoir des recettes supplémentaires et de pouvoir avoir une assise financière plus conséquente. Je vous demanderais de soutenir cette subvention.

**M. le Maire :** Continuons de soutenir ce club qu'on aime bien et qui porte haut les couleurs lyonnaises.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/420** Attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 500 euros à l'Association Lyon Hockey Club pour l'organisation de son stage d'été 2016-2017

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Je vous demanderais d'accompagner ce club qui est le club à destination des jeunes qui souhaitent pratiquer du hockey sur glace. Je voudrais faire une parenthèse. Les finances c'est une chose, c'est bien, mais il y a aussi les équipements sportifs et les créneaux. Nous avons un problème autour de ce club. Il partage cet espace avec un club de danse sur glace. Il m'a été rapporté par le Président, le secrétaire et le trésorier de cette association que le club de danse sur glace aurait plus d'heures de glace qu'eux. Eux, ils souhaitaient avoir deux heures de glace par semaine en plus par an. Il y a un grand débat autour de cela. D'autant plus que vous savez que l'année prochaine cette patinoire va être en travaux que tout le monde devra déménager aux palais des sports sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement. C'est un dossier que je vais suivre de près. Je tenais à porter à votre connaissance qu'il y a un problème d'occupation de cette patinoire et que le problème n'est toujours pas réglé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/421** Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 95 750 euros

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

**Mme de Brosse :** J'ai bien regardé la liste de toutes ces associations et je vais voter contre ce dossier. Parmi les problèmes majeurs de notre pays en ce moment, il y a entre autre, le décrochage scolaire. On sait que ce décrochage scolaire engendre la marginalisation. Or dans cette proposition il y a seulement 3 000€, sur les 95000€, pour aider les personnes en décrochage scolaire, la même somme que pour la commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda ! Je vois que dans cette commémoration du génocide du Rwanda, on va participer financièrement au soutien psychologique aux rescapés. C'est très bien, mais notre priorité dans notre pays en ce moment c'est plutôt le décrochage scolaire entre autre. Autre problème majeur, l'accueil des réfugiés, qui doivent attendre 2 à 3 ans pour avoir des papiers et qui n'ont pas le droit de travailler pendant ce délai. La ville de Lyon propose généreusement de les aider à hauteur de 1 000€, c'est dérisoire ! Mais par contre, elle donne 3 000€ pour la défense des principes énoncés dans la déclaration des droits de l'homme ! On respecterait davantage la déclaration des droits de l'homme en aidant les migrants à s'intégrer par le travail. Je voterai donc contre ce rapport.

**Mme de Lavernée :** Je voudrais vous donner une explication de vote, je voterai pour ce dossier. D'une manière générale c'est vrai que ce sont des dossiers disparates. Il me semble qu'il y a beaucoup d'actions d'entraide assez diverses, je pense que quelque fois on est tenté de voir le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein. Là, il s'agit d'une majorité d'actions qui me paraissent intéressantes. L'année dernière, je me souviens qu'on avait voté contre une association qui avait fait la promotion de la PMA. Là, je ne vois pas de sujet que je trouve fâcheux pour voter contre. Donc je voterai pour.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**6 voix pour : Mme de Lavernée, M. Gibert, Mme Bonnet Saint George, M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**

**4 voix contre : Mme de Brosse, M. Calmard, Mme Guilloteau, M. Sansoz**

**5 abstentions : M. Broliquier, M. Chaillet, Mme Descour, Mme Bauguil, M. Royer**

---

**02/16/422** Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet** : En lisant le rapport, je me suis dit pourquoi finance-t-on une association de Saint Genis Laval au sein de Lyon ? Je vais demander à la mairie centrale plus de précision sur ce dossier. Au bénéfice du doute, je vous demanderais quand même de voter favorablement pour l'ensemble de ces associations.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/ 423** Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors d'organisations de primaires de partis politiques.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/424** Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/16/425** Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3e, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire** : Il y a un petit changement par rapport à la délibération qui vous a été soumise. Dans l'article 2 il y a eu une modification. Cet article faisait référence à un règlement intérieur de l'ordre des avocats. En fait, l'ordre des avocats n'a pas de règlement intérieur. Cette mention a été supprimée. L'idée c'est que le public puisse avoir accès à un premier entretien avec un avocat sous la forme d'une consultation gratuite. Il s'agit d'essayer de faciliter l'accès au droit pour les justiciables. Jusqu'à maintenant il y avait une convention entre la Ville de Lyon et les avocats qui datait de 1997 qui à ma connaissance n'était pas tout à fait respectée et qui avait besoin d'être re-toiletée, donc il y a des nouvelles modalités d'intervention. La Ville de Lyon va verser 20 000 euros en échange l'ordre des avocats va continuer de faire régulièrement dans des lieux divers des consultations gratuites. Elle mettra en place aussi des consultations gratuites à l'intérieur de chacune des mairies d'arrondissement. Nous, nous avons fait le choix il y a fort longtemps dans cette mairie d'avoir un avocat non spécialisé pour les consultations. Nous avons eu un avocat le même pendant une bonne quinzaine d'années et puis depuis septembre 2014, il y a un autre avocat. L'avocat sera indemnisé par le barreau à hauteur de 71 euros par permanence. Ce sont des permanences qui durent 2 heures. On a demandé à l'occasion de cette délibération qu'elle était les principaux thèmes de consultation, qui sont : baux-location, voisinage, droit de la famille et droit des étrangers.

Les publics qui viennent sont des publics extrêmement variés. En 2014, on a eu 44 permanences et 179 personnes reçues. Cela correspond à un vrai besoin. En 2015, on a eu 43 permanences et 145 personnes reçues et au 7 septembre 2016, on en est déjà à 28 permanences et 97 personnes reçues. Je vous propose de donner un avis favorable à l'attribution de cette subvention qui va permettre de rémunérer les avocats. En l'absence de convention l'année dernière, c'est la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement qui avait payé. Cette année cela sera la mairie centrale.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **1 non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/16/426** Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logements locatif social.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** L'idée est de simplifier ce système pour que les gens soient correctement reçus dans l'endroit qu'ils souhaitent.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**M. le Maire :** Nous avons appris avec tristesse le décès d'un bénévole de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement au début de l'été, le 3 juillet, Monsieur Pierre DAYON. Il était depuis plusieurs années au service du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Il habitait cours Charlemagne. C'était un homme charmant, un homme sérieux, un homme serviable. Il a rendu service à la collectivité. Nous l'en remercions et je vous demande d'avoir une pensée pour lui. J'ai transmis en votre nom, à Eliane, son épouse, les condoléances des élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Je voulais aussi vous signaler qu'il y avait un changement de date dans notre prochain conseil d'arrondissement dans un calendrier prévisionnel nous avons une séance en septembre, une séance en novembre et une en décembre. Le Maire de Lyon a souhaité ajouter pour des questions juridiques et pratiques une séance le lundi 10 octobre du conseil municipal, en conséquence, nous avons fixé un conseil d'arrondissement le mardi 27 septembre à 19h. J'espère que les élus pourront se libérer nombreux pour participer à cette séance. Je voulais vous signaler aussi que les deux dernières séances de l'année seront suivies d'un CICA à 19h pour que l'on soit parfaitement en accord avec la loi PLM. Nous sommes un des rares arrondissements de Lyon à respecter la loi en faisant le nombre de réunion du CICA prévue par la loi.

La séance est levée à 19h30